

MAIRIE DE DOGNEVILLE
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2022

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 30 mars 2022 à 18h30 sous la présidence de madame le Maire Mireille CLAUDE PITET.

Monsieur Bernard DOUTRES a été désigné secrétaire de séance.

La convocation a été adressée le jeudi 24 mars 2022 avec l'ordre du jour suivant :

1*Démission d'une conseillère municipale

2*Ouverture anticipée de dépenses d'investissement

3*Participation financière au SMIC

4*Nouvelles délibérations vente de terrains

5*Prise en charge accident du travail

6*Convention d'Assistance Maîtrise d'Œuvre avec CAE

7*Demande de subventions Requalification route de Dignonville

8*Mise en place d'une aide communale à la rénovation des logements vacants

9*Convention TOTEM France occupation domaine public

10*Demande de subvention - ADMR

11*Demande de subvention - Capteur CO2

12*Demande de subvention - CAF pour BAFD

13*Informations Diverses

Présents : Tous les Conseillers en exercice, sauf :

Mme FALIGUERHO donne pourvoir à Mme Mireille CLAUDE PITET

Mr MATHIEU donne pourvoir à Mr DOUTRES

Mr METZ donne pouvoir à Mr ROTH

Madame le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

-Le transfert de la compétence optionnelle relative à l'éclairage public. Accepté à l'unanimité.

Approbation du précédent compte rendu de conseil municipal

M. ROTH précise qu'il ne souhaite plus voir apparaître de lien de parenté lors de ses votes.

Madame le Maire prend note.

Le procès verbal de la séance du 29 janvier est approuvé.

1-DEMISSION-REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE.

Madame le Maire informe que Madame BALSON Noëlle a démissionné de son poste de conseillère municipale à compter du 23 mars 2022. Elle installe Madame COURCIAT Laurianne, suivant sur la liste ayant obtenue la majorité des suffrages lors des élections municipales du 15 mars 2020. Elle prend donc les fonctions de conseillère municipale à la date de la réception de la lettre de démission de Noëlle BALSON.

2- OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS – DEPENSES INVESTISSEMENT.

Le conseil municipal est appelé à autoriser madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget. Le montant des dépenses doit apparaitre TTC.

Budget Lotissement Rue des Près : Facture HOUILLON 2703€ TTC reliquat du marché .

Budget Commune : ACERE 1224€ TTC - ACERE 1326€ TTC Etudes Route de Dignonville)

ACI 1534€ TTC 3ème poste de travail au secrétariat

Voté à l'unanimité.

3- PARTICIPATION FINANCIERE – SMIC.

La commune est adhérente au syndicat mixte d'informatisation communale.

Suite à la délibération des membres du comité syndical du SMIC en date du 24 février notre participation financière s'élève à 810€.

Voté à l'unanimité.

4- NOUVELLES DELIBERATIONS VENTE DE TERRAINS.

Nous avons pris une délibération le 23 septembre 2020 pour une vente de terrains à Mme Laurent, et messieurs Wagner et Doutres.

Mme Laurent n'a pas souhaité donner suite à sa demande.

Pour messieurs Wagner et Doutres, suite à la présentation des dossiers au notaire il s'avère que celui-ci demande une délibération individuelle par acheteur ainsi que soit mentionné la superficie, le numéro de la parcelle créée, le prix de vente et me donner l'autorisation de signer l'acte de vente.

Parcelle créée pour M. Wagner N° 111 pour une surface de 31m² /248€

Parcelle créée pour M. Doutres N°112 pour une surface de 222m²/1776€

M. Doutres ne prend pas part au vote.

14 voix POUR.

5- PRISE EN CHARGE – FRAIS ACCIDENT TRAVAIL.

Suite à l'accident de travail de M. Ciproso les frais de Kiné ne lui ont pas été remboursées suite à des procédures administratives non maîtrisées, justificatifs non reçus par le service compétent, la mutuelle.

Pour ne pas pénaliser notre employé je propose donc la prise en charge par le budget communal de cette dépense pour un montant de 142€.

Voté à l'unanimité.

6- CONVENTION D'ASSISTANCE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LA CAE.

Nous envisageons de construire un nouveau groupe scolaire et périscolaire derrière la Mairie. Nous souhaitons y incorporer le bâtiment de l'école primaire. Ce dernier devenu très vétuste nécessiterait plusieurs dizaines de milliers d'euros pour une rénovation et de surcroît il n'est pas adapté pour l'accessibilité PMR.

Cette future implantation du groupe scolaire et périscolaire regrouperait nos quatre bâtiments actuels répartis sur plusieurs emplacements ce qui permettra aux élèves et accompagnants un confort en matière de sécurité routière et limitera les effets des intempéries.

Ce projet d'un coût supérieur à 2 500 000€ nécessitera un appel à concours d'architecte.

C'est pourquoi pour réaliser ce projet ambitieux je vous propose donc d'adhérer au service AMO de la CAE. qui comprendra :

- une assistance technique
- la passation de marchés publics
- la recherche des subventions

Voté à l'unanimité.

7- DEMANDE DE SUBVENTIONS – REQUALIFICATION ROUTE DE DIGNONVILLE.

Dernière délibération à prendre concernant l'enfouissement des réseaux secs, celle-ci concerne le projet du réseau téléphonique Coaxial.

Le montant total s'élève à 16 154.40€ HT avec une participation pour la commune de 14 590.90€HT.

Voté à l'unanimité.

8- MISE EN PLACE D'UNE AIDE COMMUNALE A LA RENOVATION DES LOGEMENTS VACANTS.

La communauté d'agglomération d'Épinal (CAE), dans son programme local de l'habitat, souhaite faire évoluer, renforcer et élargir son intervention en faveur de l'amélioration de l'habitat existant et accélérer la résorption de la vacance et du bâti dégradé. L'année dernière, elle a mené une étude pré-opérationnelle avec la réflexion des instances communautaires et conduisant à l'adoption d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie pour la période 2022-2025.

Dans ce cadre là la CAE propose la mise en place d'une aide à la reconquête du parc de logement privé d'un montant de 10 000€ par habitation. Cette aide s'adresse à tous les propriétaires/investisseurs sans condition de ressources.

Afin notamment d'encourager la restauration et la remise sur le marché des logements vacants, il nous est demandé d'y ajouter une aide communale à la rénovation des logements vacants.

Cette aide est fixée à 2000€ maximum par habitation et non pas par logement.

A titre informatif sur notre commune l'accompagnement de l'amélioration de l'habitat a bénéficié à 16 dossiers pour 135 474€.

Voté à l'unanimité.

9- CONVENTION TOTEM France – OCCUPATION DOMAINE PUBLIC.

Suite à un refus d'installation d'une antenne dans le clocher de l'église par les ABF cette convention ne peut être signée.

10- DEMANDE DE SUBVENTION – ADMR

Comme chaque année l'ADMR de Padoux nous demande une subvention pour l'entretien de ses locaux.

Je propose la même somme 100€ comme pour chaque demande de subventions.

Voté à l'unanimité.

11- DEMANDE DE SUBVENTION – CAPTEUR CO2

En conférence des maires, une commande groupée de capteurs de CO₂ à destination des écoles a été proposée permettant ainsi de négocier le prix unitaire du produit. L'entreprise retenue par la CAE est la suivante :

SES AUTOMATION A BEHREN LES FORBACH

La facture pour l'acquisition de 10 capteurs est de 1069.20.€

Une demande de subvention pour l'acquisition de ces 10 capteurs, sera instruite.

Voté à l'unanimité.

12- DEMANDE DE SUBVENTION – CAF pour BAFD

Afin de pallier aux contraintes imposées au niveau du périscolaire nous devons prendre des dispositions pour la formation du personnel.

Pour cela nous avons inscrit Justine Pierrel au stage de formation BAFD.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur se passe en 4 temps :

2 stages théoriques (base et perfectionnement) et 2 stages pratiques.

Le BAFD peut être pris en charge par la CAF à hauteur de 80% sur le reste à charge de la collectivité.

Le coût de ce stage est de 921€. Nous allons donc faire une demande de subvention auprès de la CAF.

Voté à l'unanimité.

13-DELEGATIONS DE COMPETENCES AU SDEV

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée Délibérante du courrier du Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, demandant l'avis du Conseil afin de déléguer au SDEV la Compétence Optionnelle « Eclairage Public », Investissement et Maintenance, pour les années 2023 à 2026.

Voté à l'unanimité.

14- INFORMATIONS DIVERSES.

Dans le cadre de sa préparation opérationnelle la 2^e Brigade Blindée conduira un exercice en terrain libre dans les Vosges du 15 au 20 mai. A cette occasion des convois militaires pourront circuler dans notre commune et seront également susceptibles d'y stationner.

Nous avons reçu un courrier du député Stéphane Viry nous indiquant qu'une subvention DETR de 173 490€ a été accordée pour la requalification de la route de Dignonville.

Je vous informe que nous allons contacter une agence immobilière pour estimer un bien de la commune il s'agit de la maison Lejeune sise au 22 rue Derrière l'Eglise. Cette maison vacante est la propriété de la commune depuis 2015. Une première vente avait été actée mais suite à différents problèmes administratifs cette vente n'avait pu se réaliser. Le délai de prescription pour la vente est maintenant échu.

Madame le Maire remercie l'Assemblée.

La séance est levée à 18H57.

Vu par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 1^{er} avril 2022 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.

A DOGNEVILLE, le 1^{er} Avril 2022

Le Maire,
Mireille CLAUDE PITET

